Repères

N° 9 Mai 2017

Evaluation en continu du PDUIF



Evaluation de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) concernant le stationnement vélo dans les gares et stations de métro d'Île-de-France

La grande majorité des gares et stations d'Île-de-France offre du stationnement vélo à leurs abords. Toutefois, la qualité des équipements est variable. La mise en œuvre du stationnement Véligo en gare a été un moteur dans le développement d'une offre de stationnement de qualité. Elle doit encore être accélérée pour atteindre l'objectif du Schéma directeur du stationnement vélo, mais elle dépend de l'initiative des différents maîtres d'ouvrage.

Le PDUIF fixe des objectifs en matière de stationnement vélo dans tous les pôles d'échanges

L'action 4.2 du PDUIF « Favoriser le stationnement des vélos » précise que tous les pôles d'échanges franciliens doivent être équipés de dispositifs de stationnement vélo. Les équipements à mettre en place doivent être adaptés aux caractéristiques locales et à la typologie des pôles définie par le PDUIF. Le Schéma directeur du stationnement vélo en gare (Véligo), voté par le STIF en 2011, a pour objectif la création de 20 000 nouvelles places d'ici 2020.

Méthodologie d'enquête

Le STIF a mené, en juin 2016, une campagne de comptages de l'offre en stationnement vélo dans les 449 gares de train-RER et stations de métro hors Paris.

Le champ de l'enquête comprend :

- tous les types d'équipements en stationnement (arceaux, arceaux abrités, racks, pinces-roues...);
- l'offre en stationnement en libre-accès ou sécurisé ;
- toutes les places de stationnement sur l'espace public situées dans un périmètre de 70 m autour des accès*.

Concernant le déploiement du stationnement Véligo, le STIF réalise un reporting chaque année des subventions attribuées aux maîtres d'ouvrage.

*Une enquête spécifique sur l'offre en stationnement vélo en dehors de ce périmètre a été réalisée et fait l'objet de la Note Repères n°7

Une offre en stationnement vélo existe dans la grande majorité des pôles d'échanges

Il existe aux abords des gares et stations de métro franciliennes hors Paris près de 18 700 places de stationnement pour les vélos. Cette offre diffère fortement d'une gare à l'autre :

- 57 gares n'offrent aucune place de stationnement vélo aux voyageurs ;
- 36 gares proposent plus de 100 places de stationnement vélo aux voyageurs.





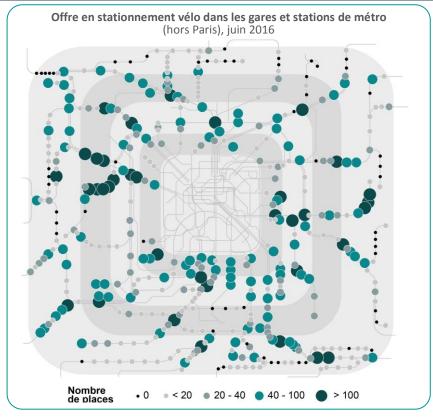


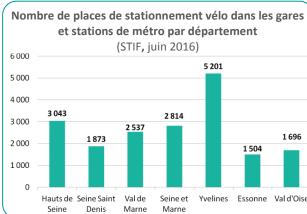
Neuf gares regroupent près de 20 % de l'offre en stationnement vélo francilienne



Métro

Tram 2



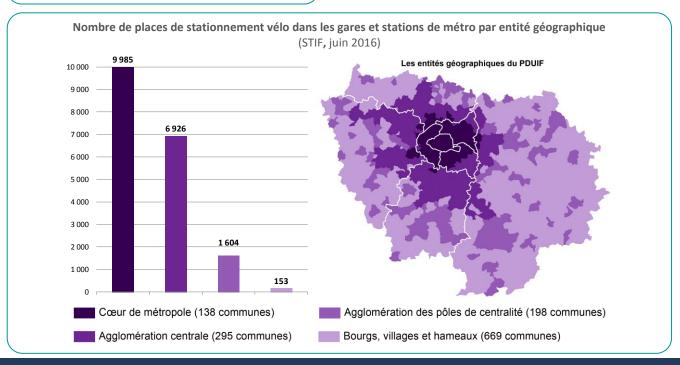


Grande Arche

On recense, en moyenne, 42 places de stationnement vélo par gare en Île-de-France.

Cette moyenne varie fortement d'un territoire à un autre. En effet, on comptabilise en moyenne 55 places par gare en cœur de métropole mais seulement 6 places pour les gares situées aux franges de l'Île-de-France (territoires des bourgs, villages et hameaux).

Le département des Yvelines offre près de 30 % des places de stationnement vélo aux abords des gares franciliennes.



Des équipements de nature variée

Définitions

Arceaux : types d'équipement de stationnement pour vélo permettant au moins deux points d'accroche. Ils peuvent être situés sous un abri.

Autres équipements : équipement de stationnement vélo ne permettant pas deux points d'accroche et limitant le niveau de sécurisation des vélos stationnés

Consignes collectives : espaces collectifs clos, éclairés et accessibles via un badge ou une clé

Boxes individuels : espaces individuels clos, sécurisés par une clé, un badge ou l'antivol de l'usager

Equipements gardiennés : stationnements vélos surveillés par une présence humaine

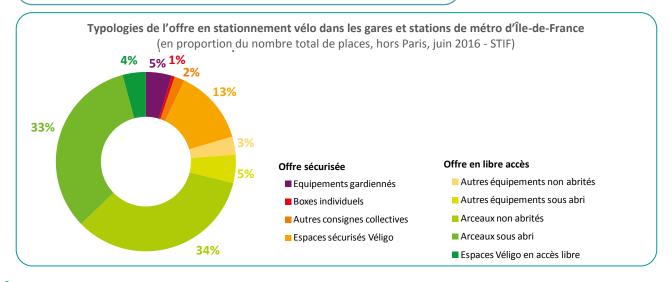
Espaces Véligo en accès libre: arceaux abrités en accès libre à proximité des gares ou stations franciliennes labellisés et financés par le STIF respectant les critères de qualité fixés par le schéma directeur du stationnement vélo en gare

Espaces sécurisés Véligo : consignes collectives à proximité des gares ou stations franciliennes labellisées et financées par le STIF respectant les critères de qualité fixés par le schéma directeur du stationnement vélo en gare

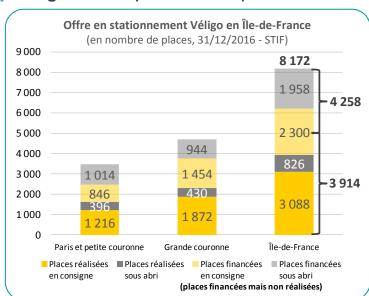
Les types d'équipements en stationnement vélo sont nombreux.

71 % de l'offre en stationnement vélo est constituée d'arceaux. Les arceaux sont les équipements qui permettent la meilleure sécurisation du vélo stationné. Toutefois, 34 % des places de stationnement vélo dans les gares et stations sont en arceaux non abrités, ce qui limite leur usage.

21 % de l'offre est constituée de stationnements vélo sécurisés, c'est-à-dire fermés avec un accès restreint. La majorité de cette offre sécurisée est constituée des places en espaces sécurisés Véligo.

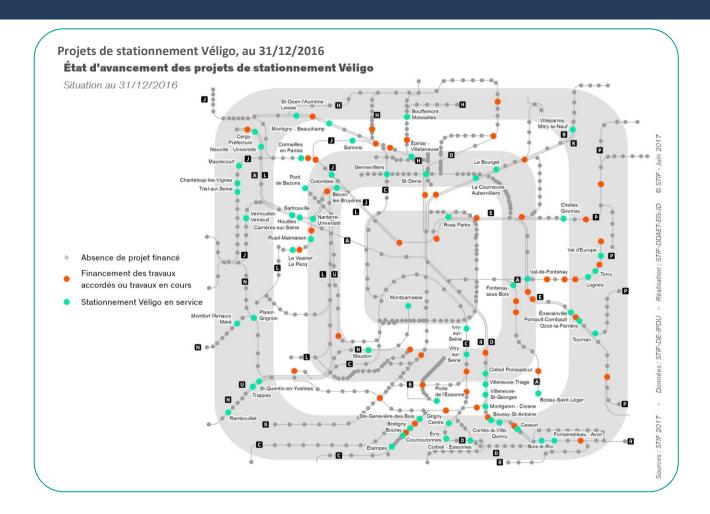


Véligo, un déploiement qui s'accélère



Fin 2016, ce sont prés de 4 000 places de stationnement Véligo qui ont été réalisées. L'offre augmente chaque année dans le cadre de projets de pôles, des politiques vélos des collectivités territoriales ou des opérateurs de transport (SNCF et RATP) et de nouvelles infrastructures de transports collectifs (tramway, prolongement de métro, nouvelle gare...).

128 gares ont bénéficié d'un financement du STIF pour la mise en place de stationnement Véligo depuis 2011, parmi lesquelles 63 sont déjà équipées.



La fréquentation des espaces sécurisés Véligo est hétérogène et dépend fortement du tissu urbain, de la desserte de la gare ou de la politique locale de mobilité. En 2015, en moyenne sur l'ensemble des espaces sécurisés, le taux d'abonnement est de 71 % (de 11 % à 133 % lors de politiques de surbooking) et la fréquentation observée de 26 %. Le taux de satisfaction des abonnés est élevé : 92 % (2013).



La mise en œuvre du stationnement Véligo en gare a été moteur dans le développement d'une offre de stationnement de qualité. Elle doit être accélérée pour atteindre l'objectif du Schéma Directeur du Stationnement vélo, mais elle dépend de l'initiative des différents maîtres d'ouvrage.

Pour en savoir plus :

www.omnil.fr met en ligne toutes les informations concernant les chiffres de référence et les analyses sur la mobilité en Île-de-France.

www.pduif.fr informe et accompagne les acteurs franciliens de la mobilité en fournissant les informations nécessaires sur le PDUIF, ses objectifs et ses actions.